

Dossier

Matières premières agricoles

**QUELLE INDUSTRIALISATION EN
CÔTE D'IVOIRE POUR DES EMPLOIS
SIGNIFICATIFS ET DÉCENTS ?**

LES SIGNAUX FORTS DE L'ÉCONOMIE

Activité économique de la CEDEAO et de l'UEMOA
à fin décembre 2022 et perspectives 2023

COOPÉRATION INTERNATIONALE ET RÉGIONALE

Opérations de Prélèvement Communautaire de Solidarité
L'État prend des engagements dans la gestion et le suivi

DROIT ET ÉCONOMIE

Les VTC dans le monde du transport urbain
Ce que dit la réglementation ivoirienne

VIE D'ENTREPRISE

Direction Générale de l'Économie
Franc succès pour le 5^e audit interne

ACTUALITÉS INSTITUTIONNELLES

Africa CEO Forum 2023
Le Ministre Adama COULIBALY « vend »
les atouts du pays aux investisseurs





Directeur de Publication

Dr. SAIN Oguié

Directeur Général de l'Économie

Directeur de Rédaction / Rédacteur en Chef

Mme CROLEY Colette

Sous-directeur de la Communication et de la Documentation

Comité de rédaction

BROH Guy Joel

ZADI Ange

KOUAME Pierre

ANOH Kouao

KOFFI Béatrice

Collaboration

KOFFI Siméon, Conseiller Technique du DGE

Infographie

Stéphane KOUAKOU

Ghislain Sémahé MINNAIN

Photos

Stéphane KOUAKOU

Ghislain Sémahé MINNAIN

Ephrem KOUASSI

Email

dgecom@dge.gouv.ci

Site web

www.dge.gouv.ci

Contacts

27 20 33 59 98 - 27 20 20 09 09

Situation géographique

Abidjan - Plateau, Imm.SCIAM, 6^e étage



SOMMAIRE

EDITORIAL

- ♦ **Dr SAIN Oguié**, Directeur Général de l'Economie 04
Industrialisation et emploi pour une croissance durable !

LES SIGNAUX FORTS DE L'ÉCONOMIE

- ♦ **Activité économique de la CEDEAO et de l'UEMOA à fin décembre 2022 et perspectives 2023** 05

DOSSIER

- ♦ **Matères premières : Quelle industrialisation en Côte d'Ivoire pour des emplois significatifs et décents ?** 09

ACTUALITÉS INSTITUTIONNELLES

- ♦ **Revue annuelle des projets et programmes financés ou co-financés par la Banque mondiale** : le Gouvernement se félicite de l'accroissement des appuis 15
- ♦ **Africa CEO Forum 2023** : le Ministre Adama COULIBALY « vend » les atouts du pays aux investisseurs 16
- ♦ **Situation économique dans l'UEMOA** : le FMI salue la résilience des économies de l'Union et fait des recommandations 17
- ♦ **Développement** : la Banque mondiale réitère son engagement à accompagner la Côte d'Ivoire 18
- ♦ **7^e édition des Conférences Risque Pays Bloomfield** : la Côte d'Ivoire dans la catégorie des pays à risque faible 19
- ♦ **Coopération** : le FMI se félicite de ses excellentes relations avec la Côte d'Ivoire 19

ÉCHOS ÉCO

- ♦ **Côte d'Ivoire** : « 2 millions de tonnes de riz blanchi ne suffiront pas pour l'autosuffisance d'ici 2025 » (USDA) 20

COOPÉRATION INTERNATIONALE ET RÉGIONALE

- ♦ **Opérations de Prélèvement Communautaire de Solidarité** : L'État prend des engagements dans la gestion et le suivi 21
- ♦ **Instruments juridiques et acteurs de promotion des investissements en Côte d'Ivoire** 22

DÉVELOPPEMENT ET PROJETS

- ♦ **Marché de l'UMOA** : 1 079,46 milliards de FCFA prêtés par le système bancaire ivoirien 23

LUCARNE

- ♦ **Décryptage** : Quel est le secret du succès économique des pays de l'Asie de l'est ? 25
- ♦ **Lexique économique** : Qu'est-ce que la stagflation ? Pourquoi est-elle néfaste pour les économies ? 27

DROIT ET ÉCONOMIE

- ♦ **Les VTC dans le monde du transport urbain** : ce que dit la réglementation ivoirienne 28

VIE D'ENTREPRISE

- ♦ **Direction Générale de l'Economie** : franc succès pour le 5^e audit interne 30
- ♦ **Direction Générale de l'Économie** : les agents sensibilisés sur la cybersécurité 31



Industrialisation et emploi pour une croissance durable !

Le développement d'un pays est étroitement lié à la transformation et à l'industrialisation de son tissu économique. Cela permet non seulement de diversifier le champ économique, mais surtout d'accroître la productivité. Pour garantir un environnement de forte productivité encadré par une régulation étatique structurante, l'industrialisation est la solution radicale à la crise du chômage.

Il est par conséquent impératif de passer d'une économie basée sur la rente à une économie industrielle. Mais comment y parvenir ? Dans ce numéro du JDGE 15, nous nous penchons sur le projet d'industrialisation de la Côte d'Ivoire, de ses débuts depuis les indépendances jusqu'au taux de 22% atteint en 2022. Avons-nous progressé à un rythme adéquat ? Il serait préjudiciable



« **Le développement d'un pays est étroitement lié à la transformation et à l'industrialisation de son tissu économique. Cela permet non seulement de diversifier le champ économique, mais surtout d'accroître la productivité. Pour garantir un environnement de forte productivité encadré par une régulation étatique structurante, l'industrialisation est la solution radicale à la crise du chômage.** »

que ce ne soit pas le cas, car en réalité, de nombreux modèles à suivre abondent dans le "Benchmarking" que nous proposons.

Outre ce dossier, cette publication explore divers sujets dont la régulation que le Gouvernement ivoirien apporte dans l'émergence des voitures avec chauffeur (VTC), et informe sur l'atelier de validation de l'étude relative à la mise en place d'un fonds de stabilisation macroéconomique et du renforcement de la sécurité alimentaire au sein

de l'UEMOA (Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine).

Les instruments juridiques pour promouvoir les investissements en Côte d'Ivoire font l'objet d'attention.

Bonne lecture !

Dr SAIN Oguié
Directeur Général de l'Economie

Ministère de l'Economie et des Finances

DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE

Au Cœur de l'Economie

www.dge.gouv.ci

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA CEDEAO ET DE L'UEMOA À FIN DÉCEMBRE 2022 ET PERSPECTIVES 2023

1. PRINCIPAUX INDICATEURS MACROECONOMIQUES DE LA COTE D'IVOIRE DE 2021 A 2023
2. PRINCIPAUX INDICATEURS MACROECONOMIQUES DES ETATS DE L'UEMOA DE 2021 A 2022
3. PRINCIPAUX INDICATEURS MACROECONOMIQUES DES ETATS DE LA CEDEAO DE 2021 A 2022
4. AUTRES INDICATEURS MACROECONOMIQUES

Ces informations donnent un aperçu de l'évolution des principaux agrégats macroéconomiques de la Côte d'Ivoire sur les deux dernières années ainsi que les prévisions pour 2023. Ces données proviennent du cadrage macroéconomique validé au cours de la mission du FMI tenue en mars 2023.

Il présente ensuite l'évolution des principaux indicateurs au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO sur les deux dernières années (2021 et 2022) et donne des prévisions pour l'année 2023 (voir tableau sources des données).

Au niveau national, il ressort globalement qu'à l'instar du reste du monde, l'environnement économique en 2022 a été marqué par des pressions inflationnistes, induites par les conséquences de la guerre en Ukraine. L'inflation est également alimentée par l'insécurité persistante dans les pays du Sahel, principaux fournisseurs de la Côte d'Ivoire de bétails et de produits maraîchers. En outre, les dérèglements climatiques, le déficit de main d'œuvre agricole et les attaques des champs de gombos et d'aubergines par la maladie de « Jasside » ont occasionné une insuffisance de l'offre locale de certains produits vivriers.

L'activité économique de l'UEMOA, en 2022, est marquée par la poursuite de la reprise des activités dans l'ensemble des secteurs de l'économie, en dépit de l'impact négatif de la guerre en Ukraine, de la poursuite de la crise sécuritaire et du resserrement de la politique monétaire par la Banque centrale. Le taux de croissance du PIB réel est ressorti à +5,9%, contre 6,1% en 2021. Pour 2023, le taux de l'Union se situerait à 7,0%.





La région CEDEAO a poursuivi sa croissance, bien qu'à un rythme plus faible en raison de l'environnement économique mondial difficile. Le taux de croissance économique régional est estimé à 3,9% en 2022 contre 4,4% en 2021. Cette croissance a été tirée principalement par la résilience continue de l'agriculture et l'amélioration progressive des exportations de produits de base. La croissance de la région se maintiendrait à 3,9% en 2023 en raison des incertitudes actuelles et de la situation politique dans certains Etats membres.

Pour une meilleure visibilité des illustrations, les

abréviations ci-dessous ont été attribuées aux différents Etats :

NB : Bénin=**BEN**, Burkina Faso=**BFA**, Côte d'Ivoire=**CIV**, Guinée-Bissau=**GNB**, Mali=**MLI**, Niger=**NER**, Sénégal=**SEN**, Togo=**TGO**, Cabo Verde=**CPV**, Gambie=**GMB**, Ghana=**GHA**, Guinée=**GIN**, Liberia=**LBN**, Nigeria=**NGA**, Sierra Leone=**SLE**

Sources des données :

-  **Côte d'Ivoire** : Cadrage macroéconomique validé au cours de la mission du FMI tenue en mars 2023 ;
-  **UEMOA** : Rapport de surveillance Multilatérale (**RSM**) de mai 2023 ;
-  **CEDEAO** : Programme de Coopération Monétaire de la CEDEAO (**PCMC**) de juin 2023 ;
-  **Banque Mondiale** : Pour le poids de chaque Etat dans le PIB nominal de la CEDEAO (**Graphique 23**).

Les données 2023 sont des projections.

1. PRINCIPAUX INDICATEURS MACROECONOMIQUES DE LA CÔTE D'IVOIRE DE 2021 À 2023

Graphique n° 1 : Taux de croissance du PIB réel (%)



Le taux de croissance économique a été de 6,7%, après 7,4% en 2021, grâce au dynamisme des secteurs secondaire (+11,1%) et tertiaire (+6,0%). En 2023, le taux de croissance économique est projeté à 7,2%.

Graphique n°2 : Solde budgétaire global rapporté au PIB nominal (%)



Après s'être dégradé en 2022, le solde budgétaire global serait en amélioration de 1,6 point de pourcentage en 2023 pour représenter -5,2% du PIB nominal.

Graphique n°3 : Taux d'inflation annuel moyen (en %)



L'inflation s'est accélérée en 2022 par rapport à 2021, sous l'effet de la crise ukrainienne. La pression sur les prix devrait relativement tomber en 2023.

Graphique n°4 : Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (%)



Malgré une hausse constatée depuis 2021, le taux d'endettement resterait en dessous de 70%.

Graphique n°5 : Masse salariale sur les recettes fiscales



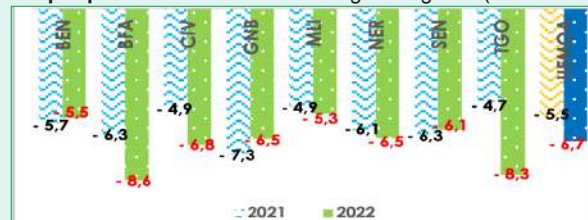
La masse salariale a représenté 35,7% des recettes fiscales en 2022, en amélioration par rapport à 2021, en liaison avec la mise en œuvre de la stratégie de maîtrise de la masse salariale. En 2023, le ratio serait de 33,8%.

Graphique n°6 : Pression fiscale (%)



La pression fiscale est restée quasi stable en 2021 et 2022. En 2023, elle s'afficherait à 13,9%.

Graphique n°7 : Ratio du solde budgétaire global (% du PIB nominal)



En 2022, le solde budgétaire global s'est dégradé dans cinq (5) Etats membres comparativement à 2021. Pour 2023, le solde devrait s'améliorer dans tous les Etats membres. Le solde budgétaire global de l'Union en 2022 a été de -6,7% du PIB. Il est attendu à -5,4% en 2023.

Graphique n°8 : Taux d'inflation annuel moyen (%)



En 2022, excepté le Bénin, une poussée inflationniste a été observée dans tous les Etats membres, le taux d'inflation de l'Union étant de 7,4%. Pour 2023, le taux d'inflation dans la quasi-totalité des Etats membres pourrait se situer au-dessus de 3,0%.

Graphique n°9 : Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (%)



En 2022, le taux d'endettement dans la plupart des Etats membres s'est inscrit sur une tendance haussière. Le taux de l'Union s'est affiché à 57,6% contre 54,4% en 2021. Pour l'année 2023, exceptée la Guinée-Bissau, le taux d'endettement dans tous les Etats de l'Union serait en dessous de 70%.

Graphique n°10 : Masse salariale sur les recettes fiscales (%)



En 2022, la masse salariale a représenté plus de 35% des recettes fiscales dans tous les Etats membres, excepté le Bénin. Pour 2023, la situation devrait connaître une amélioration.

2. PRINCIPAUX INDICATEURS MACROECONOMIQUES DES ETATS DE L'UEMOA DE 2021 À 2022

Graphique n°11 : Pression fiscale (%)



En 2022, le taux de pression fiscale est resté faible dans la plupart des Etats membres de l'Union, oscillant entre 17,6% au Sénégal et 8,7% en Guinée-Bissau. Pour 2023, le taux de pression fiscale de l'Union serait de 14,4%, après 13,8% en 2022.

ont eu recours à leurs banques centrales pour financer leurs déficits. Cette disposition n'existe plus pour les pays membres de l'UEMOA. En 2023, seule la Gambie solliciterait sa Banque centrale.

Graphique n°15 : Réserves extérieures brutes en mois d'importations



En 2022, le Nigeria a enregistré la meilleure performance en termes de couverture des importations par les réserves brutes de change (7,7 mois) tandis que le Ghana a affiché le plus faible résultat (2,7 mois).

Graphique n°16 : Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (%)



Avec 120,9%, le Cabo Verde a enregistré le taux d'endettement le plus élevé tandis que le Nigeria a enregistré le plus faible taux, soit 22,9% en 2022.

Graphique n°17 : Variation du taux de change nominal



En 2022, quatre (04) monnaies nationales à savoir la Leone de la Sierra Leone (-34,9%), le cedi du Ghana (-29,8%), le franc Guinéen (+19,5%) et le dollar libérien (+15,8%) n'ont pas respecté la norme communautaire de ± 10% contre deux (02) monnaies (le naira du Nigeria (-17,4%), le dollar libérien (+12,6%)) en 2021.

3. PRINCIPAUX INDICATEURS MACROECONOMIQUES DES ETATS DE LA CEDEAO DE 2021 À 2022

Graphique n°12 : Ratio du déficit budgétaire global (% du PIB nominal)



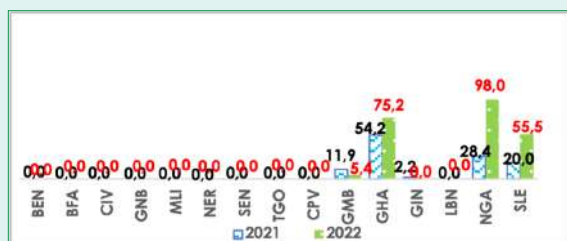
En 2022, le déficit budgétaire global de la région est ressorti à 5,4% du PIB contre 4,8% une année plutôt. En 2023, seules la Gambie et la Guinée respecteraient la norme de 3%.

Graphique n°13 : Taux d'inflation annuel moyen (%)



Le taux d'inflation au niveau régional est ressorti à 17,3% contre 13,1% en 2021.

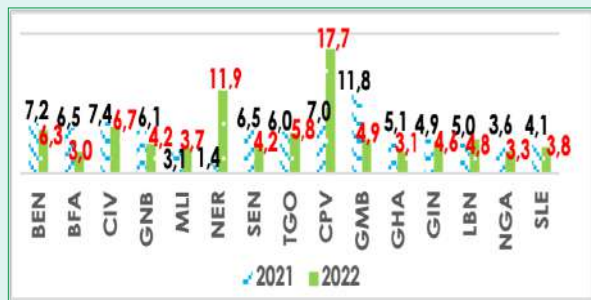
Graphique n°14 : Financement du déficit budgétaire par la Banque centrale en pourcentage des recettes fiscales de l'année précédente



En 2022, la Gambie, le Ghana, le Nigeria et la Sierra Leone

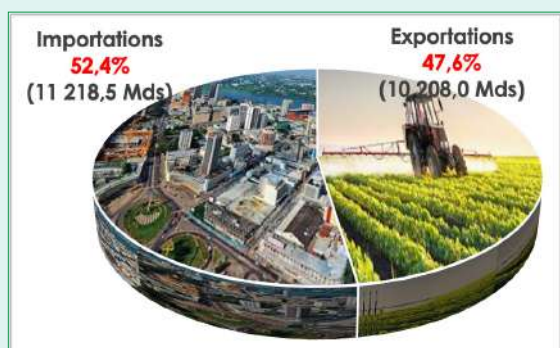
4. AUTRES INDICATEURS MACROECONOMIQUES (page suivante)

Graphique n°18 : Taux de croissance du PIB réel



Reprise de l'activité économique dans tous les pays depuis 2021 après la récession observée en 2020 du fait de la crise sanitaire.

Graphique n°19 : Structure des échanges de biens de la Côte d'Ivoire avec le reste du monde en 2022



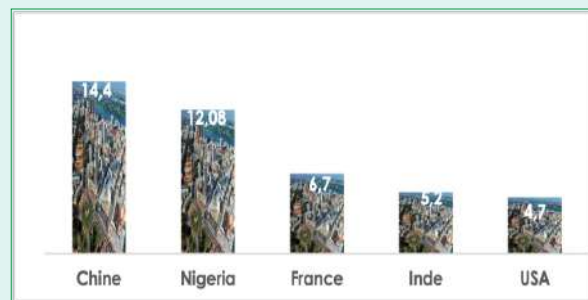
En 2022, les échanges de biens de la Côte d'Ivoire avec le reste du monde sont évalués à 21 426,5 milliards de FCFA contre 16 296,0 milliards (+31,5%) en 2021. Le taux de couverture des importations est de 91,0% contre 109,4% en 2021.

Graphique n°20 : Les 5 principaux partenaires à l'exportation de biens de la Côte d'Ivoire en 2022 (en % de la valeur totale des exportations)



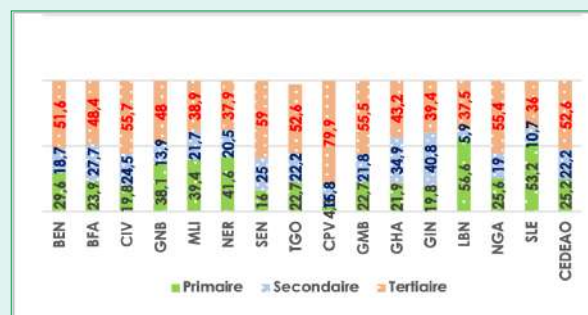
Parmi les principaux partenaires à l'exportation de la Côte d'Ivoire, figurent deux pays de l'UEMOA à savoir le Mali et le Burkina Faso.

Graphique n°21 : Les 5 principaux partenaires à l'importation de la Côte d'Ivoire en 2022 (en % de la valeur totale des importations)



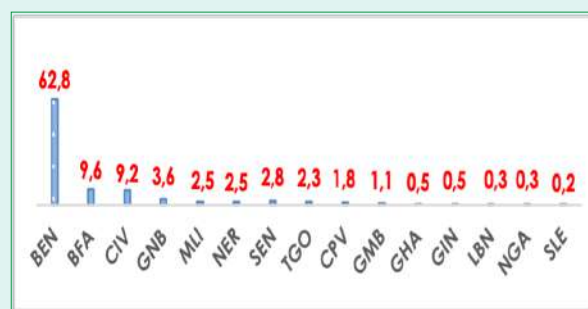
La Chine est aujourd'hui le principal partenaire à l'importation de la Côte d'Ivoire devant le Nigeria.

Graphique n°22 : Structure des économies des Etats membres de la CEDEAO en 2022



La part du secteur tertiaire dans le PIB nominal est la plus importante dans presque tous les Etats de la CEDEAO. Au Cabo Verde, le secteur tertiaire représente 80,0% du PIB.

Graphique n°23 : Poids (%) des Etats dans le PIB nominal global de la CEDEAO en 2022



Le Nigeria avec 62,8% du PIB nominal de la CEDEAO est la première puissance économique, suivi du Ghana (9,6%), de la Côte d'Ivoire (9,2%) et du Sénégal (3,6%).

Source: DGE / DAFER

MATIÈRES PREMIÈRES AGRICOLES Quelle industrialisation en Côte d'Ivoire pour des emplois significatifs et décents ?



L'industrialisation en Côte d'Ivoire apparaît comme une voie prometteuse pour stimuler la création d'emplois significatifs et décents.

La Côte d'Ivoire a connu une croissance économique soutenue ces dernières années, avec un taux de croissance moyen de 7,4% sur la période 2012-2021 et un taux de pauvreté qui est passé de 55% en 2011 à 39,5% en 2018. Malgré ces avancées, le défi majeur auquel le pays est confronté reste la création d'emplois significatifs et décents pour sa population. Selon les données de l'Enquête Nationale sur l'Emploi 2019, le taux de chômage combiné au sous-emploi lié au temps de travail et à la main-d'œuvre potentielle (SU4) est passé de 27,8% en 2016 à 21,3% en 2019.

Il est aussi utile de préciser que, plus de 95% de la main-d'œuvre est en emploi. Mais ces emplois sont quasi-informels, avec 93,6% d'informalité de l'emploi en 2016 contre 88,4% en 2017. Et, on note que près de 3 jeunes sur 10 ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation. Cette réalité est plus prononcée chez les femmes que chez les hommes.

Dans ce contexte, l'industrialisation apparaît comme une voie prometteuse pour stimuler la création d'emplois productifs et décents. Elle permettra en plus de diversifier l'économie, de favoriser l'innovation, d'accroître la productivité et de renforcer la compétitivité du pays sur le plan international.

Cependant, l'industrialisation en Côte d'Ivoire présente des défis et des opportunités uniques. Présentement, le secteur industriel représente environ 22% du produit intérieur brut (PIB)

du pays en 2022, avec une contribution relativement faible à l'emploi estimée, y compris le secteur informel, à seulement 8%, selon les chiffres 2016 de l'Enquête nationale sur la situation de l'emploi et le secteur informel (Ensesi 2016). En 2019, une grande partie de l'industrialisation était centrée sur des secteurs tels que l'industrie agroalimentaire et tabac (32,1%), les industries extractives (18,7%), les industries pétrolières, chimiques et caoutchouc, plastiques (15,1%), les mines et l'énergie, l'industrie du bois et meubles (14,9%) avec une faible présence dans les industries manufacturières à forte valeur ajoutée (Industrie automobile, électronique et appareils électriques, industrie pharmaceutique).

La question centrale qui se pose est donc la suivante : comment parvenir à une industrialisation efficace en Côte d'Ivoire, capable de générer des emplois significatifs et décents ?

Etat de l'industrialisation en Côte d'Ivoire

Pour comprendre l'état actuel de l'industrialisation en Côte d'Ivoire et son impact sur la création d'emplois, examinons de plus près les principaux secteurs industriels du pays :

Agro-industrie

8% Part de l'agro-industrie dans le PIB ivoirien en 2019	30% Poids de l'agro-industrie dans le secteur industriel	32% Des entreprises du secteur industriel sont dans l'agro-industrie	30% Des exportations sont des produits agro-industriels
--	--	--	---

L'agriculture occupe une place centrale dans l'économie ivoirienne, et l'agro-industrie joue un rôle clé dans la transformation des produits agricoles. Par exemple, la Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial de cacao. Selon les données de la Banque Mondiale en 2019, l'agriculture représentait environ 25% du PIB du pays et près de 53% du total des emplois en 1991 et 45% en 2021. Cependant, la chaîne de valeur de l'agro-industrie est souvent orientée vers l'exportation de matières premières, limitant ainsi les opportunités d'emplois locaux et de valeur ajoutée.

Les produits agro-industriels résultent d'une transformation primaire relativement simple, avec une valeur ajoutée limitée. Par exemple, les produits dérivés de la transformation primaire du cacao représentent 40% de la production agro-industrielle et 80% de la valeur totale des exportations. Cependant, leur contribution à la valeur ajoutée totale au niveau national est seulement de 20%.

39% (2018) Taux de transformation des produits exportés	+12,3% (2018) Progression des importations des biens d'équipements	25% (2018) Valeur ajoutée de l'industrie dans le PIB	16,2% (2018) Contribution du secteur secondaire en 2020 vs 20% en 2016
---	--	--	--

Equipements industriels

Entre 2018 et 2019, le poids de l'industrie dans l'économie ivoirienne a quasiment triplé passant de 8,5% à 25%. Les industries minières et les BTP, à l'exception de l'agroalimentaire, demeurent les principaux contributeurs à l'économie.

Les mines représentent 4% du PIB pour près de 14 000 emplois créés en 2021 avec 168 permis de recherches actifs. Les 2/3 du territoire, selon la Société pour le développement Minier de la Côte d'Ivoire (SODEMI), sont couverts par des formations réputées riches en minéralisation. Quant aux BTP, ils représentent 6,4% de l'économie. Avec plus de 3 000 entreprises, ce secteur a créé environ 28 000 emplois directs en 2021.

Cependant, ce secteur souffre d'un manque d'initiatives locales visant à fabriquer les équipements industriels sur place. De plus, il se confronte à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans plusieurs domaines industriels, notamment en matière d'exploitation, de maintenance et de réparation. Ces défis entravent la croissance et le développement du secteur industriel.

L'énergie, un rôle vital !

Le secteur de l'énergie joue un rôle vital dans l'industrialisation en fournissant une base énergétique solide pour le développement des autres secteurs.

Selon le Système d'information énergétique des Etats membres de l'UEMOA, la part de la Côte d'Ivoire dans la production énergétique dans l'UEMOA était de 32% en 2019. Aussi, ce secteur a connu une croissance de 4% en 2018. Spécifiquement, la production d'électricité a presque doublé entre 2011 et 2022 passant de 1 391 mégawatts (MW) à 2 648 MW. Le réseau électrique ivoirien est le 3^e de l'Afrique de l'Ouest.

Benchmarking

L'observation des exemples de réussite d'industrialisation génératrices d'emplois dans d'autres pays peut fournir des enseignements précieux pour la Côte d'Ivoire. Voici quelques exemples pertinents :

L'expérience de la Chine

L'industrialisation de la Chine repose principalement sur deux axes majeurs.

Le premier axe est porté sur la formation. Il implique l'envoi d'un grand nombre d'étudiants et de chercheurs dans les universités occidentales afin d'acquérir les connaissances scientifiques et technologiques les plus avancées. Au fil du temps, on observe une augmentation significative du nombre de brevets détenus par les acteurs locaux, passant de 4 065 en 1985 à 25 346 en 2000.

Le deuxième axe concerne l'innovation et le commerce. Dans leurs échanges commerciaux avec l'étranger, en particulier avec les pays développés, la Chine échangeait des biens de consommation et des matières premières contre des biens d'équipement et des technologies plus avancées, dans le but de les imiter et de les exporter à leur tour. Au cours de la période 1997-1999, les importations de la Chine en produits semi-finis représentaient 6% du total, 57% pour les pièces détachées et composantes, et 37% pour les biens d'équipement. La part de ces mêmes produits dans les exportations est également élevée, atteignant respectivement 19%, 42% et 33%. En revanche, les biens de consommation ne représentent que 5% des exportations, tandis qu'à l'importation, ils ne représentent que 1%.

Le cas de l'Inde

L'industrialisation de l'Inde repose principalement sur l'ouverture commerciale et financière ainsi que sur l'avantage tiré du dividende démographique.

En ce qui concerne l'ouverture commerciale et financière, l'Inde a mis en place une politique de forte réduction des taux d'intérêt réels, passant de 12% à la fin des années 1990 à 3% en 2008. De plus, l'ouverture

commerciale et financière, en progression significative au cours des années 2000, a permis à l'Inde d'attirer d'importants volumes d'Investissements Directs Étrangers (IDE) sur la période 2000-2016. Des entrées massives de capitaux, atteignant leur point culminant en 2007-2008 avec près de 9% du PIB, sont stimulées par les flux d'IDE et les investissements de portefeuille. Les investissements des entreprises privées augmentent, ce qui stimule le taux d'investissement global, passant de 24% en 2002 à plus de 30% en 2005.

Quant au bénéfice tiré du dividende démographique, il s'agit d'un facteur essentiel du succès de l'Inde. Cet avantage économique est issu de la transition démographique lorsque la part de la population en âge de travailler augmente. Depuis les années 1990, le ratio de dépendance, qui mesure la charge économique supportée par la population active (population âgée de moins de 15 ans + population âgée de plus de 64 ans / population âgée de 15 à 64 ans), diminue rapidement. Il a diminué de plus de 8 points de pourcentage au cours de la décennie 2000. Ce dividende démographique semble s'être manifesté à la fois directement, par une augmentation de la main-d'œuvre disponible, et surtout indirectement, par une augmentation de l'épargne, favorisant l'investissement, ainsi que par une amélioration de l'éducation, contribuant ainsi au capital humain.

L'expérience de la Corée du Sud

La Corée du Sud est souvent citée comme un exemple de réussite dans le domaine de l'industrialisation, grâce à deux facteurs clés : une économie de planification centralisée et une politique d'industrialisation en deux étapes réussies.

L'économie de planification centralisée a joué un rôle essentiel dans la montée en puissance de la Corée du Sud à partir des années 1980. Cette approche reposait sur des études économiques approfondies et un système statistique performant. Avant d'entamer son processus de transformation structurelle, la Corée a mis en place une réforme agraire en 1960, où l'Etat intervenait directement dans la production et redistribuait les terres aux paysans. A cette époque, les bas salaires et les longues heures de travail de 55 à 60 heures par semaine ont contribué à la compétitivité de l'économie sud-coréenne. Cela a attiré les nouvelles technologies, car les grandes entreprises multinationales cherchaient à délocaliser leurs activités intensives en main-d'œuvre vers des pays à bas salaires. La Corée s'est positionnée

en conséquence et a attiré davantage d'activités extérieures.

La politique d'industrialisation en deux étapes a été mise en œuvre juste à partir de 1961. La priorité a été donnée aux industries légères axées sur l'exportation, telles que le textile, l'habillement et l'assemblage de produits tels que les radios et les téléviseurs. Cela a été favorisé par l'accès à la technologie japonaise dans les



La Côte d'Ivoire qui dispose d'un important atout minier peut tirer profit de ce secteur pour booster son développement industriel.

années 1960. L'industrie s'est développée en absorbant les connaissances techniques des produits importés du Japon, tout en bénéficiant d'une main-d'œuvre bon marché. La démarche a été soutenue par une politique de crédit facile, permettant aux entreprises coréennes d'obtenir plus de 70 % de financement par le biais de prêts bancaires. La véritable montée en puissance de la Corée du Sud a eu lieu dans les années 1980.

Après cette première étape, l'industrie lourde a été priorisée à partir de 1970. Pour se protéger de la menace venant du Nord, la Corée du Sud s'est engagée dans le développement de l'industrie de l'armement, notamment la sidérurgie, la pétrochimie, la construction navale et l'électronique.

La politique d'industrialisation en deux étapes a conduit à une augmentation de la production industrielle de 15% par an lors du premier plan quinquennal (1962-1966). Au cours du deuxième plan quinquennal (1967-1971), la production industrielle a augmenté de 21,1%. Cette performance de l'industrie coréenne a eu un impact significatif sur la structure économique du pays et le niveau de vie de sa population. En effet, la part du secteur agricole dans le PIB a diminué de manière importante, passant de 39,9% en 1960 à 14,6% en 1980. Pendant ce temps, la part de l'industrie est passée de 17,9% à 39,3%, soit une augmentation de 22 points de pourcentage, tandis que l'agriculture a diminué de 25,3 points de pourcentage.

DGE / SCD

Recommandations pour une industrialisation forte

Le gouvernement ivoirien devra favoriser le développement du secteur privé, exploiter les avantages comparatifs du pays et encourager l'industrialisation par des mesures ciblées. Pour cela, il devra améliorer l'accessibilité des infrastructures, surveiller les prix et les salaires, et réformer le système éducatif en renforçant les compétences transférables.

Dans le secteur manufacturier, l'intégration aux chaînes de valeur mondiales peut stimuler l'économie et élever les compétences. Le gouvernement devra se concentrer sur les secteurs prioritaires identifiés par l'OCDE, tels que les produits chimiques, l'emballage, les produits manufacturés à base de matières premières, l'industrie légère et les matériaux de construction.

Pour diversifier l'industrie, le gouvernement devra

soutenir la transformation des produits agricoles à forte demande, attirer des entreprises leaders dans la transformation du riz et du manioc, et renforcer la qualité et les capacités de transformation de la noix de cajou. Il devra également encourager l'installation de fabricants d'articles demandés par les secteurs agro-industriel et chimique.

En résumé, *le gouvernement ivoirien devra stimuler le secteur privé, améliorer les infrastructures, renforcer les compétences, favoriser l'intégration aux chaînes de valeur mondiales et soutenir la transformation des produits agricoles pour diversifier l'industrie, stimuler la croissance économique et créer des emplois productifs et décents.*

DGE / SCD

Vers une puissance industrielle à l'horizon 2040

Une puissance industrielle (agricole) à l'horizon 2040, c'est l'ambition des autorités ivoiriennes. Pour y arriver, elles se donnent les moyens par la définition d'objectifs réalistes. Déjà que le Plan national de développement (PND 2016-2020) visait à faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent avec une base industrielle solide d'ici 2020, le Ministre du Plan et du Développement, Madame **KABA NIALE**, affirme que la vision pour 2040 est de positionner le pays en tant que « *puissance industrielle, unie dans sa diversité culturelle, démocratique et ouverte sur le monde* ».

L'axe 3 de ce PND met en évidence l'importance de l'accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation. Pour concrétiser cet axe, plusieurs mesures sont prévues, telles que le renforcement de l'organisation des systèmes de commercialisation des produits agricoles (tant sur le marché intérieur qu'extérieur) à travers des initiatives telles que la création d'une bourse agricole et l'amélioration des infrastructures. De plus, le soutien, l'encadrement et l'accompagnement de l'innovation et du développement technologique seront mis en avant. La réhabilitation des zones industrielles existantes et la création de nouvelles zones, ainsi que l'augmentation de la capacité nationale de production d'énergie électrique, font également partie des actions envisagées.

Important pays à vocation agricole (le secteur représente environ 25% du PIB et près de 53% du

total des emplois en 1991 et 45% en 2021, Banque mondiale), les autorités fondent beaucoup d'espoir sur la transformation des matières premières agricoles. C'est le cas pour le cacao (une production de près de 2,2 millions de tonnes actuellement). Avec 30% de taux de transformation de 1er niveau, en 2020, l'ambition est de franchir la barre des 50%. La Côte d'Ivoire, premier producteur mondial avec environ 40% du marché, à ce jour, selon son Ministre d'Etat, ministre de l'Agriculture et du Développement rural, monsieur **Kobenan KOUASSI ADJOUANI**, cité par Xinhua, en juin 2023, compte 12 entreprises qui disposent de 14 usines pour la transformation primaire, le broyage du cacao en masse, en beurre de cacao et autres.

En ce qui concerne le café, le gouvernement a annoncé en février 2023 que la production avait presque doublé. De janvier à septembre 2022, elle s'élevait à 92 259 tonnes contre 47 391 tonnes en 2021, grâce aux bonnes conditions climatiques et agronomiques. Dans le cadre du PND 2016-2020, l'objectif était d'atteindre un taux de transformation de 50% contre moins de 5%. La Côte d'Ivoire est également le premier producteur mondial de noix de cajou, avec une production brute de 560 000 tonnes en 2014. À l'époque, le taux de transformation n'était que de 6%. Aujourd'hui, le pays a atteint un taux de transformation d'environ 22% pour près d'un million de tonnes de noix de cajou, soit plus de 224 000 tonnes de noix brutes transformées.

L'industrie de transformation du coton, qui a atteint 559 483 tonnes en 2021, a connu des moments prospères en Côte d'Ivoire dans les années 1970 et 1980 avec des entreprises de renom telles que les établissements Robert Gonfreville (ERG) à Bouaké, UTEXI à Dimbokro

une perspective de doublement dans les années à venir. En 2021, le pays a annoncé la découverte d'un gisement baptisé "Baleine" par l'entreprise italienne Eni et la Petroci Holding, qui renferme un potentiel élevé avec plus de deux milliards de barils de pétrole



Ph. DR

Avec près de 25 % de son Produit Intérieur Brut (PIB), le secteur agricole peut aider à accélérer l'industrialisation de la Côte d'Ivoire.

et COTIVO à Agboville. Cependant, après avoir atteint un taux de transformation d'environ 20% au début des années 1990, selon l'Observatoire National sur la Compétitivité des Entreprises (ONCE), l'industrie textile a connu un déclin marqué, entraînant un taux de transformation de moins de 5% de la production de coton fibre. Le gouvernement vise désormais à augmenter ce taux à au moins 50% dans les prochaines années.

En améliorant le niveau de transformation des produits agricoles, cette approche gouvernementale devrait générer d'importantes ressources financières, à la fois pour les caisses publiques que pour les producteurs, améliorant ainsi leurs conditions de vie et de travail.

L'industrie en Côte d'Ivoire présente un paysage caractérisé par un grand nombre de Petites et Moyennes Industries (PMI) et une faible présence d'industries de grande envergure, dominées principalement par l'agro-industrie. Cependant, bien que peu développées, ces agro-industries sont peu nombreuses. Malgré cela, le secteur industriel ivoirien reste le plus diversifié de la zone UEMOA, offrant de nombreux avantages.

Par ailleurs, le pays dispose d'un potentiel minier évalué à 800 milliards de dollars US, comprenant des ressources telles que la bauxite, le fer, le manganèse, l'or, les diamants, le nickel, etc. Dans le secteur de l'électricité, la capacité de production du pays a augmenté de 60% entre 2011 et 2019, atteignant 2 229 MW en 2020, avec

brut et 2 400 milliards de pieds cubes de gaz naturel. Cette découverte pourrait soutenir davantage l'activité industrielle. En outre, Eni a également annoncé en 2022 (la première en 2021), une nouvelle découverte de pétrole brut et de gaz naturel, augmentant ainsi de 25% les réserves du pays.

En plus de bénéficier d'une population majoritairement jeune, constituant une main-d'œuvre qualifiée, la Côte d'Ivoire s'enorgueillit de disposer d'un cadre réglementaire et institutionnel favorable aux Investissements Directs Etrangers (IDE). Le pays possède un code d'investissement attractif et des codes sectoriels dont ceux du pétrole, des télécommunications, de l'électricité et minier, ainsi qu'un cadre légal et institutionnel solide pour les Partenariats Publics-Privés (PPP), entre autres. Dans le cadre de l'intégration sous-régionale et régionale, le marché ivoirien bénéficie d'un accès à un marché de près de 330 millions d'habitants, d'un accès privilégié au marché américain via l'AGOA, ainsi que d'une disponibilité de terres arables évaluée à 70% du territoire national, riches en matières premières agricoles abondantes telles que le cacao, l'anacarde, le coton, le palmier à huile, l'hévéa, le café, l'igname, le manioc, le riz, les bananes, etc.

DGE / SCD

L'industrialisation, une solution durable à l'emploi décent !

Dans le cadre du Plan Stratégique « *Vision 2030* », dans lequel est inscrit le projet « *Une Côte d'Ivoire Solidaire* » du Président de la République, SEM. **Alassane OUATTARA**, la transformation structurelle de l'économie ivoirienne occupe une place primordiale. Cette transformation, portée par l'industrialisation, vise à créer de la richesse, générer des emplois et lutter contre la pauvreté.

Pour l'Etat, l'industrialisation est donc l'une des clés de cette transformation structurelle. Pour parvenir à cette fin, le Gouvernement entend créer des chaînes de valeurs qui reposent sur la transformation locale des matières premières telles que le cacao, le café, l'anacarde, l'hévéa, etc., et de certains produits vivriers tels que les fruits et légumes.

Dans les « *High 5* » du groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) qui mettent un accent sur l'industrialisation de l'Afrique, il est expliqué que celle-ci joue un rôle vital dans le développement en créant de la valeur ajoutée le long des chaînes de valeur, des matières premières aux produits finis. L'industrialisation stimule la productivité en introduisant de nouvelles techniques et technologies, favorise la création d'emplois, renforce les compétences de la main d'œuvre, encourage l'économie formelle, améliore l'économie dans son ensemble et contribue à la stabilité sociale. Elle peut également améliorer la balance commerciale en favorisant les exportations et en stimulant une concurrence locale pour les importations.

Dans la même veine, les Nations Unies soutiennent que l'industrialisation est une condition indispensable pour une croissance soutenue et inclusive dans les pays africains. Elle accroît la productivité en introduisant de nouveaux équipements et techniques améliorant ainsi l'efficacité de la main-d'œuvre et créant de nouveaux emplois. L'articulation entre l'industrialisation et les économies nationales, aiderait les pays africains à atteindre des taux de croissance élevés, à diversifier



SEM. Alassane OUATTARA (au centre) Président de la République, inaugurant une usine de transformation de cacao en 2015, à Abidjan.

leurs économies et à réduire leur vulnérabilité aux chocs extérieurs. Cela contribuerait substantiellement à l'éradication de la pauvreté par la création d'emplois et de richesses.

Bien que propice au développement industriel, toujours selon la BAD, ce secteur en Afrique ne génère que 700 dollars américains de PIB par habitant en moyenne, trois fois moins qu'en Amérique latine (2500 dollars) et cinq fois moins qu'en Asie de l'Est (3 400 dollars). Et ses exportations se composent de produits manufacturés de faible technologie et de ressources naturelles non transformées qui représentent plus de 80 % des exportations de l'Algérie, de l'Angola et du Nigeria, par exemple. Au vu de ses retombées positives sur le PIB et la productivité, « *l'industrialisation s'impose comme une nécessité absolue pour l'Afrique* », conclut la Banque.

Conscient de la valeur ajoutée que peut apporter l'industrialisation, le Gouvernement ivoirien multiplie les initiatives visant à transformer les produits dans les secteurs du cacao, de l'hévéa, de la noix de cajou, du palmier à huile, du coton, des fruits et légumes sur l'ensemble du territoire. Grâce à cette politique, l'État s'est fixé l'objectif ambitieux de créer huit millions d'emplois durables d'ici 2030.

DGE / SCD

REVUE ANNUELLE DES PROJETS ET PROGRAMMES FINANCÉS OU CO-FINANCÉS PAR LA BANQUE MONDIALE

Le Gouvernement se félicite de l'accroissement des appuis



Le Premier Ministre, Monsieur Patrick ACHI (à l'extrême droite), a présidé la cérémonie.

Le Premier Ministre, Monsieur **Patrick ACHI**, a présidé, le 26 mai, au Plateau, la cérémonie de présentation de la revue annuelle de la performance des projets et programmes financés ou co-financés par le groupe de la Banque mondiale. Placée sous le thème, « **Comment améliorer la performance des Projets et Programmes financés ou cofinancés par la Banque mondiale dans un contexte de défis multiples** », cette grande revue annuelle visait à relever, dans le cadre de la coopération entre la Côte d'Ivoire et la Banque mondiale, les progrès accomplis, mais également à identifier les zones à améliorer. « ... Il convient de se féliciter de l'accroissement

substantiel des appuis de l'Institution à la Côte d'Ivoire qui ont doublé passant de 2,8 milliards USD en 2019 à 5,7 milliards USD en 2023. Ce soutien met en lumière le dynamisme retrouvé de notre pays et nous incline à mieux nous armer face aux défis importants à relever au niveau structurel, organisationnel et humain dans l'exécution des Projets du fait des exigences de plus en plus fortes qui y sont associées », a fait remarquer le Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur **Adama COULIBALY**.

Il ressort surtout de cette revue que le portefeuille de la Côte d'Ivoire au 25 mai 2023 était de 5,77 milliards de dollars US avec quatre projets en préparation. Un portefeuille robuste

et solide dont le montant était d'un milliard de dollars US en 2017. Le portefeuille est estimé à peu près à six milliards de dollars US en 2023. Le taux de décaissement de la Banque mondiale qui était de 38,5% au sortir de la crise postélectorale, est descendu à 14% pour se stabiliser autour de ce taux, avec 17% en 2022. L'objectif de la Côte d'Ivoire est d'atteindre 20% à fin juin 2023.

Le Ministre de l'Economie et des Finances et plusieurs membres du Gouvernement ont pris part à cette importante rencontre, ainsi que la Directrice des opérations de la Banque mondiale, Madame **Coralie GEVERS**.

DGE-scd / SERCOM MEF

AFRICA CEO FORUM 2023

Monsieur Adama COULIBALY « vend » les atouts du pays aux investisseurs



Ph. DR

Le Ministre de l'Économie et des Finances a souligné que depuis 2012, plusieurs réformes ont été faites pour faire du secteur privé le moteur de la croissance en l'inscrivant au cœur de l'action gouvernementale.

Les 5 et 6 juin 2023, s'est tenue à Abidjan, la 9^e édition de l'Africa CEO Forum, grand rendez-vous annuel du secteur privé sur le Continent. Invité lors des travaux à se prononcer sur le panel « Invest in Côte d'Ivoire », le Ministre de l'Économie et des Finances, Monsieur **Adama COULIBALY**, a saisi l'occasion, comme rapporté par ses services de la communication, pour vendre les opportunités d'investissements aux opérateurs économiques.

La Côte d'Ivoire, selon le Ministre, a mené, depuis 2012, plusieurs réformes pour faire de son secteur privé le moteur de la croissance en l'inscrivant au cœur de l'action gouvernementale. Au nombre de celles-ci, le guichet unique de création d'entreprises, le guichet unique du commerce extérieur pour régler le problème des échanges extérieurs et le guichet unique sur le permis de construire. De même, un code des investissements, le dernier élaboré en 2018, accorde des facilités aux investisseurs en termes de crédit fiscal, d'exonération sur les projets prioritaires dans des zones

d'intervention. Un tribunal de commerce a même été créé pour permettre aux opérateurs économiques de pouvoir régler les litiges commerciaux dans des délais relativement courts, c'est-à-dire 90 jours.

Co-organisé par le groupe Jeune Afrique et la Société Financière Internationale (SFI), filiale de la Banque mondiale, et le Gouvernement ivoirien, l'Africa CEO Forum a réuni près de 2000 participants venus d'Afrique et du reste du monde.

Cette année, ce rendez-vous a planché sur les moyens des pays d'Afrique à faire face aux crises mondiales et à accélérer l'émergence de la prochaine génération de champions africains. Le Président de la République, **SEM Alassane OUATTARA**, plusieurs autres Chefs d'Etat ou de gouvernement, des présidents d'institutions, des dirigeants d'entreprises et des bailleurs de fonds internationaux ont pris part aux travaux.

DGE / SCD

SITUATION ÉCONOMIQUE DANS L'UEMOA

Le FMI salue la résilience des économies de l'Union et fait des recommandations

Une réunion de haut niveau entre le département Afrique du FMI et les États membres de l'UEMOA a eu lieu le 13 avril 2023 en marge des réunions de printemps du FMI et de la Banque mondiale à Washington. Objectif : plancher sur la situation économique de l'UEMOA et dégager ainsi les perspectives.

Conduisant la délégation ivoirienne à ses travaux, le Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur **Adama COULIBALY**, également Président du Conseil des Ministres de l'UEMOA, a coanimé la rencontre avec Monsieur **Abebe Aemro SELASSIE**, Directeur du Département Afrique du FMI.

Dans son rapport sur la situation de l'UEMOA à fin 2022, le FMI a salué la résilience de l'économie des Etats de l'UEMOA avec une croissance forte en dépit des chocs de la crise sanitaire de la Covid-19 et de la guerre en Ukraine.

Cependant, le FMI met en lumière, toujours dans son rapport, entre autres un déficit budgétaire élevé des pays membres, une inflation persistante légèrement au-dessus de la norme communautaire de 3%. C'est ainsi qu'il a fait plusieurs



Le Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur Adama COULIBALY (2^e à partir de la droite), a co-présidé la réunion de haut niveau avec le Directeur du département Afrique du FMI.

recommandations dont la principale porte sur le retour à la consolidation budgétaire de 3% d'ici l'année 2025 et le rétablissement du pacte de convergence, suspendue en 2020 en raison de la COVID-19.

Dans le cadre des travaux de la réunion de printemps du groupe de la Banque mondiale et FMI, qui avaient débuté le 10 avril 2023, le Ministre de l'Economie et des Finances qui assure actuellement

la Présidence du G24, le 11 avril, à l'issue d'une conférence de presse des Finances et des Gouverneurs de Banques centrales regroupés au sein du G24, a appelé à une action urgente au niveau mondial pour aider les pays en développement dans un contexte de crise sanitaire mondiale, d'inflation, d'insécurité alimentaire, etc.

DGE-Scd/Sercom MEF

Chers Jeunes, votre talent et votre énergie sont une chance pour notre pays. Je crois en votre capacité à contribuer au développement de notre pays. C'est pourquoi, j'ai décidé de faire de 2023, l'année de la Jeunesse.

S.E.M. Alassane Ouattara, Président de la République

www.gouv.ci

f t i n s 101

#2023
Année de la Jeunesse

DÉVELOPPEMENT

La Banque mondiale réitère son engagement à accompagner la Côte d'Ivoire



Ph. DR

Une délégation de la Banque mondiale conduite par Monsieur Ousmane DIAGANA (2^e à partir de la droite) a été reçue par Monsieur Adama COULIBALY, Ministre de l'Economie et des finances (au centre).

Le 14 juin 2023, le Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur **Adama COULIBALY**, a reçu une délégation du groupe de la Banque mondiale, présente en Côte d'Ivoire dans le cadre de la 5^e édition du forum anti-corruption organisée par ledit groupe. Une délégation de cette banque, conduite par son vice-président pour l'Afrique de l'Ouest et Centrale, Monsieur **Ousmane DIAGANA** a eu une séance de travail avec lui, à son Cabinet, au Plateau.

Le partenariat qui existe entre la Banque mondiale et la Côte d'Ivoire était au centre de ces échanges, selon les services du Ministère. « *La Banque mondiale reste disposée auprès de la Côte d'Ivoire pour l'aider encore à accéder à des ressources supplémentaires. Et à travailler également avec elle afin que l'ensemble des programmes qui existent puissent s'exécuter*

rapidement et produire des résultats qui sont attendus par les populations », a confié Monsieur **Ousmane DIAGANA**.

A l'occasion, il a exprimé sa satisfaction relativement à l'excellente relation entre la Côte d'Ivoire et la Banque mondiale. « *Si les visions du gouvernement sont claires, la Banque ne peut qu'être présente pour accompagner l'Etat. En Côte d'Ivoire, nous travaillons dans d'excellentes conditions* », s'est-il réjoui.

Il a également félicité Monsieur **Adama COULIBALY** pour l'approbation de la nouvelle stratégie de partenariat de la Banque mondiale avec la Côte d'Ivoire qui sera mise en œuvre sur la période 2023-2027.

DGE-SCD



7^e ÉDITION DES CONFÉRENCES RISQUE PAYS BLOOMFIELD La Côte d'Ivoire dans la catégorie des pays à risque faible

Le 4 mai dernier à Abidjan, l'heure était à la publication du rapport annuel sur l'évaluation des risques d'investissement en Côte d'Ivoire intitulé « **Conférences Risque Pays Côte d'Ivoire** » de l'agence de notation financière Bloomfield.

Évaluée sur une échelle de 10, la Côte d'Ivoire a obtenu la note de 6,2 comme en 2022. Selon le PDG de Bloomfield Investment Corporation, Monsieur **Stanislas ZÉZÉ**, ce score maintient le pays dans la catégorie des pays à risque faible, donc favorable à l'investissement. Les critères qui ont prévalu à cette note sont liés aux questions macro-économiques, au climat des affaires, aux finances publiques, à la solidité du système financier et à la stabilité socio-politique. Le stock de la dette est de 52%, indique le rapport ; tout en soulignant que la Côte d'Ivoire n'est pas surendettée. « *Je me réjouis finalement que le Risque Pays de la Côte d'Ivoire ait été maintenu à un niveau faible. Ce qui montre que malgré le*



Le Ministre de l'Économie et des Finances, M. Adama COULIBALY, se félicite du maintien de la Côte d'Ivoire à un niveau de Risque faible.

contexte qui prévaut à l'international et au niveau sous-régional également, les efforts continus du Gouvernement nous ont permis de rester dans la catégorie des risques faibles. Nous sommes en ligne avec ce que vous avez fait comme constat », a fait remarquer le Ministre, comme le

rapporte ses services.

En se prononçant sur la situation socio-politique et notamment les prochaines élections locales en septembre 2023, il a rassuré que ces joutes se tiendront dans un climat apaisé. Il a saisi l'occasion pour inviter les investisseurs à garder confiance en la Côte d'Ivoire, un pays qui continue d'avancer sous le leadership du Président de la République, S.E.M. **Alassane OUATTARA**.
DGE-SCD

COOPÉRATION

Le FMI se félicite de ses excellentes relations avec la Côte d'Ivoire

Dans le cadre du suivi des relations déjà excellentes entre la Côte d'Ivoire et le Fonds Monétaire International (FMI), Monsieur **Abebeb SELASSIE**, Directeur Afrique du FMI, a été reçu en audience par le Ministre de l'Économie et des Finances, Monsieur **Adama COULYBALY**, le 5 juin 2023 à son Cabinet, au Plateau. A sa sortie d'audience, l'hôte de marque s'est confié : « *Nous avons un programme qui soutient les réformes du gouvernement. Ce programme a été approuvé par le Conseil d'administration du FMI il y a quelques semaines et il est le plus grand programme en Afrique subsaharienne. Il montre les fortes réformes que le gouvernement a entreprises et nous lui en souhaitons plein succès dans son implémentation sachant que les conditions du marché international sont difficiles. Il faut donc des mesures fortes pour pallier ces chocs extérieurs rudes* ».

Sercom MEF



Le Directeur Afrique du Fonds Monétaire International (FMI), Monsieur Abebe Aemro SELASSIE, a été reçu en audience par le Ministre de l'Économie et des Finances, Monsieur Adama COULIBALY.

● Côte d'Ivoire : « 2 millions de tonnes de riz blanchi ne suffiront pas pour l'autosuffisance d'ici 2025 » (USDA)

En Côte d'Ivoire, l'objectif des autorités, relatif à la production de 2 millions de tonnes de riz blanchi à l'horizon 2025, ne sera pas suffisant pour garantir l'autosuffisance dans ladite céréale. C'est ce qu'estime le Département américain de l'agriculture (USDA) dans sa dernière note sur le marché céréalier de la première économie de l'UEMOA, publiée par *l'agenceecofin.com*. Selon l'USDA, cette ambition fixée en 2020 dans le cadre de la Stratégie nationale de développement du riz (SNDR) semble ignorer la dynamique de croissance de la demande dans le pays. En effet, rappelle l'USDA, la consommation par habitant a déjà bondi de 20 % sur la dernière décennie atteignant actuellement les 84 kg par an. Pour rappel, la Côte d'Ivoire est le 6^e producteur de riz en Afrique subsaharienne.

● Mangue ivoirienne : une saison en demi-teinte

La campagne de commercialisation de la mangue ivoirienne touche à sa fin. Elle devrait être bonne, quoique moins spectaculaire qu'en 2022, en raison de l'enchaînement de fortes chaleurs et de fortes pluies selon *rfi.fr*. Troisième fournisseur du marché européen après le Pérou et le Brésil, la Côte d'Ivoire devrait revenir cette année à ses niveaux de production habituels, autour de 20 000 tonnes de fruits. Les experts prédisent une baisse d'environ un tiers par rapport à l'année dernière, qui avait été d'un niveau exceptionnel avec 32 000 tonnes exportées.

● Afrique : 43 % des banques considèrent les fintechs et les néo-banques comme une grande menace pour leurs activités (rapport)

Selon un rapport publié par le magazine *African Banker* et le fournisseur de technologies bancaires *digitales Backbase*, les banques africaines considèrent désormais les fintech, les néobanques et les opérateurs télécoms comme des menaces importantes pour leurs activités. Le rapport, intitulé "The African digital banking transformation report 2023", est basé sur une enquête réalisée auprès de 153 dirigeants de banques opérant dans 33 pays d'Afrique.

Les résultats montrent que 43% des dirigeants interrogés estiment que les fintech et les néobanques représentent une grande menace. Ces acteurs agiles du secteur financier arrivent en deuxième position dans le classement des menaces, juste derrière l'augmentation des coûts opérationnels.

● Banque verte africaine de la BAD : le Bénin et la Côte d'Ivoire premiers bénéficiaires

La Caisse des dépôts et consignations du Bénin (CDC Bénin) et la Banque nationale d'investissement en Côte d'Ivoire (BNI) seront les premières institutions publiques africaines à bénéficier des premières facilités de financement vert de la Banque verte africaine, une initiative novatrice que la Banque africaine de développement (BAD) s'apprête à déployer selon *l'agenceecofin*.

En sa qualité de première institution de financement du développement en Afrique, la BAD ne se contente seulement pas seulement de fournir des ressources budgétaires aux pays africains ; elle stimule également le soutien mondial en promouvant une croissance résiliente, verte et durable.

● Côte d'Ivoire : le projet Atex a le potentiel pour produire du concentré de coltan

La junior minière *Firering Strategic Minerals* vient d'achever le programme d'échantillonnage du sol initié en janvier dernier à Atex, son projet de lithium et de tantale en Côte d'Ivoire. C'est ce qu'elle a annoncé mardi 30 mai, précisant dans le communiqué et relayé par *l'agenceecofin*, que les tests sur le coltan, un sous-produit potentiel du projet, se sont également révélés concluants.

Les tests en question ont été réalisés par le sud-africain *Cormet* qui indique dans un rapport rendu le 15 mai la possibilité de concentrer le coltan présent à Atex. Si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour espérer produire un concentré à valeur commerciale à l'avenir, le document fournit déjà à *Firering* des plans pour installer une usine gravimétrique sur le site.

● Le Gouvernement ivoirien prévoit de mobiliser 1 milliard \$ pour améliorer sa gouvernance foncière d'ici 2033

Le Gouvernement ivoirien a adopté une nouvelle stratégie nationale pour améliorer la gouvernance foncière. L'annonce a été faite par les autorités jeudi 16 juin 2023. « *Le Conseil a adopté une communication relative à la Stratégie Nationale et au Programme National de Sécurisation Foncière Rurale (SNSFR). La mise en œuvre de la SNSFR et de son programme sur la période 2023-2033 est estimée à 620 milliards FCFA* » a indiqué le porte-parole adjoint du Gouvernement, **M. Mamadou TOURE**.

Cette nouvelle stratégie qui sera adossée à la Déclaration de Politique Foncière Rurale vise à assurer la sécurisation du domaine foncier rural, afin de réduire significativement la pauvreté dans ces milieux. Cela devrait permettre de renforcer la cohésion sociale et de gérer durablement les ressources naturelles du pays.

SCD

OPÉRATIONS DE PRÉLÈVEMENT COMMUNAUTAIRE DE SOLIDARITÉ (PCS) L'État prend des engagements dans la gestion et le suivi



Dr SAIN Oguié, Directeur Général de l'Economie (3^e à partir de la droite), a eu une séance de travail avec la délégation de la Commission de l'UEMOA conduite par Mme Hadizatou ZAN ABACHÉ, Directeur de la Trésorerie et de la Comptabilité (au centre).

Crédit Photo: DGE

Dans la capitale économique ivoirienne, Abidjan, une délégation de la Commission de l'UEMOA a procédé du 19 au 27 juin 2023, au contrôle et à la vérification des opérations relatives au Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS) allant de la période de janvier 2022 à mai 2023, en Côte d'Ivoire.

La délégation était conduite par Mme **Hadizatou ZAN ABACHÉ**, Directeur de la Trésorerie et de la Comptabilité et composée de messieurs **Koudjo Dzidefo BIKA**, Professionnel Statisticien chargé des questions commerciales, **Elvis Sédjro DANHOUME**, Professionnel Statisticien et **Pascal BILLA**, chargé de la Trésorerie. La mission a eu plusieurs séances de travail avec les autorités ivoiriennes, notamment avec le Directeur Général de l'Economie (DGE), Dr **SAIN Oguié**, au Ministère de l'Economie et des Finances ainsi qu'au Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat où la Délégation a été reçue par le Professeur **Yaya KEHO**, Directeur de Cabinet Adjoint, et enfin à la Direction Générale des Douanes, par le Colonel **AWEDE Hugues**, Directeur de la Règulation et du Contentieux.

Au terme de ce déplacement, les responsables rencontrés ont réaffirmé la volonté de l'Etat de Côte d'Ivoire de respecter tous les engagements pris dans le cadre de la gestion et du suivi des opérations du PCS.

De même, il ressort que la Côte d'Ivoire a respecté les règles relatives à l'assiette, au taux, aux deux modes de perception (en espèces ou par chèques) des produits, aux versements réguliers des produits, à la production et à la communication des états récapitulatifs mensuels des liquidations, des recouvrements et des versements au PCS.

Cependant, des exonérations non conformes aux dispositions des articles 17 et 18 de l'Acte additionnel 04/96 du 10 mai 1996 ont été observées. Il s'agit de : PCS exigible mais non liquidé par régime ; du PCS non liquidé pays CEDEAO ; du PCS non liquidé en raison des exonérations accordées par l'autorité administrative et des autres cas d'exonérations ; et enfin du PCS non liquidé du fait de la divergence d'interprétation. Des dispositions sont en cours en vue du traitement de ces exonérations.

La mission s'est félicitée de la disponibilité des autorités ivoiriennes ainsi que de la qualité du dispositif de suivi des opérations au niveau national, tout en exhortant la Côte d'Ivoire à persévérer afin d'améliorer ce niveau de performances dans la gestion du PCS. La mission a également exprimé la satisfaction de la Commission de l'UEMOA relativement aux efforts déployés par la partie ivoirienne dans le cadre du versement régulier des produits recouverts du PCS.

DGE / DAFER

INSTRUMENTS JURIDIQUES ET ACTEURS DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS EN CÔTE D'IVOIRE

La Côte d'Ivoire, comme beaucoup d'autres pays, utilise plusieurs instruments juridiques pour promouvoir les investissements. Ces instruments visent à créer un environnement d'affaires attrayant pour les investisseurs locaux et étrangers. Il est important de noter que, bien que ces instruments juridiques créent un environnement propice aux investissements, ils ne garantissent pas le succès d'un investissement. Les investisseurs doivent toujours faire leurs propres recherches et obtenir des conseils juridiques et financiers appropriés avant de prendre une décision d'investissement. Par ailleurs, la promotion des investissements en Côte d'Ivoire implique plusieurs acteurs locaux et internationaux qui travaillent ensemble pour stimuler le développement économique et attirer les investissements étrangers dans le pays.

Les lignes qui suivent, font la synthèse des instruments juridiques pour promouvoir les investissements d'une part et d'autre part, des acteurs de promotion des investissements en Côte d'Ivoire.

Les instruments juridiques de promotion des investissements en Côte d'Ivoire

Ce sont les instruments juridiques nationaux et les Instruments juridiques internationaux. Concernant les instruments juridiques nationaux, l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire est encadré par de nombreux instruments juridiques régulièrement mis à jour. Il s'agit, entre autres, du Code des investissements adoptés en 2018, des Codes sectoriels, des Zones franches, du Portail Unique des services à l'investisseur "www.225invest.ci", du Crédit-bail, du Bureau d'Information sur le Crédit (BIC), du Guichet Unique de l'Investissement (GUI) ainsi que du Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé (CNP-PPP).

Les dispositifs juridiques internationaux relatifs aux investissements quant à eux, portent globalement sur les Accords internationaux d'investissement. Ils intègrent non seulement les Accords de Promotion et de Protection réciproques des Investissements, mais également, les Accords de coopération économique et notamment ceux de libre-échange, de plus en plus régionaux, qui incorporent des clauses spécifiques consacrées aux investissements.

Depuis la conclusion du premier Traité bilatéral d'investissement entre l'Allemagne et le Pakistan en 1959, le droit international des investissements a fait de l'encouragement et de la protection des investissements



ses fondements et ses priorités absolues.

Dès lors, les États, désireux d'attirer des investissements internationaux et d'assurer la protection de leurs investisseurs à l'étranger, ont souscrit un nombre croissant de Traités bilatéraux d'investissement garantissant des protections tels que le traitement juste et équitable, le libre transfert de capitaux, et une indemnité « *prompte et adéquate* » en cas d'expropriation. Les dispositifs juridiques existants sont les Accords de Promotion et de Protection réciproques des Investissements, les Traités de libre-échange ou Traités de coopération économique avec chapitre sur les investissements et les Lois et règlements relatifs à l'arbitrage.

Les acteurs de promotion des investissements en Côte d'Ivoire

Les plus importants sont le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI), la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI), les Services de Promotion Economique Extérieure de la Côte d'Ivoire (SPEE-CI), la Banque Africaine de Développement (BAD) et les Agences de Développement International.

Ces différents instruments juridiques, sans être les seuls cadres contractuels des investissements, constituent néanmoins les référents les plus importants, en matière d'investissement sur lesquels viennent se greffer la plupart des contrats passés entre l'Etat et les opérateurs privés.

Par ailleurs, dans la perspective de cette réforme et dans celui de se doter d'une législation moderne répondant efficacement aux besoins économiques, la Côte d'Ivoire reste attentive aux initiatives du législateur communautaire et aux standards internationaux, en matière de droit des affaires.

DGE / DPCEI / SCD

MARCHÉ DE L'UMOA

1 079,46 milliards de FCFA prêtés par le système bancaire ivoirien



Selon la BCEAO, le taux moyen pondéré des opérations interbancaires s'est situé à 3,09% au deuxième trimestre contre 2,55% au premier semestre, soit une hausse de 0,54 %.

1 079,46 milliards de FCFA : c'est l'ensemble des opérations du système bancaire de la Côte d'Ivoire sur le marché interbancaire au deuxième semestre 2022 dans l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) contre 960,34 milliards de FCFA au semestre précédent. Ces prêts sont en hausse de 12,40%. Les banques ivoiriennes ont également emprunté 645,96 milliards de FCFA contre 643,63 milliards de FCFA au premier semestre 2022, soit une hausse de 0,36%. C'est ce qui ressort de la note sur les crédits bancaires octroyés au deuxième semestre 2022 produite par les services de la Direction Générale de l'Economie (DGE), le 29 juin 2023. Les banques ont globalement réalisé un excédent net de liquidité de 433,5 milliards de FCFA sur la même période, gardant ainsi la tendance excédentaire du semestre précédent, soutient la note.

Selon la BCEAO, le taux moyen pondéré des opérations interbancaires s'est situé à 3,09% au deuxième trimestre contre 2,55% au premier semestre, soit une hausse de 0,54 %. Le volume moyen mensuel de transaction, toutes maturités confondues, est ressorti à

2 562,46 milliards de FCFA sur la période de référence, contre 2 362,21 milliards de FCFA au premier semestre 2022, soit une augmentation de 8,48%. En glissement annuel, le volume moyen de transaction a connu une augmentation (47,59%).

D'août 2022 à janvier 2023, l'ensemble des créances (crédits, titres de créance, actions, avances, etc.) des institutions de dépôt sur les secteurs résidents autres que l'administration centrale, selon la BCEAO, s'établit à une moyenne mensuelle de 9 339,97 milliards de FCFA au deuxième semestre 2022, contre 9 092,35 milliards de FCFA le semestre précédent. Ce chiffre est en baisse de 2,72%. En glissement annuel, ces créances ont cru de 10,56%. Par ailleurs, les créances sur l'Administration centrale s'établissent en moyenne mensuelle à 4 251,33 milliards de FCFA au deuxième semestre 2022. Elles représentent 31,28% des créances intérieures.

Taux d'intérêt à la clientèle des banques

Le taux d'intérêt moyen débiteur, comme l'explique la note, s'est fixé à 6,19% au deuxième semestre 2022. Il est en hausse de 33 points de base par rapport

« D'août 2022 à janvier 2023, l'ensemble des créances (crédits, titres de créance, actions, avances, etc.) des institutions de dépôt sur les secteurs résidents autres que l'administration centrale, selon la BCEAO, s'établit à une moyenne mensuelle de 9 339,97 milliards de FCFA au deuxième semestre 2022, contre 9 092,35 milliards de FCFA le semestre précédent. Ce chiffre est en baisse de 2,72%. »

à sa valeur au semestre précédent. Les conditions de prêt ont été défavorables aux emprunteurs. En glissement annuel, ce taux est en hausse de 0,81%. La décomposition du taux en fonction du débiteur révèle que les taux les plus élevés ont été appliqués aux particuliers et aux entreprises individuelles, soit respectivement 8,52% et 7,40% à fin janvier 2023. Les débiteurs Etat et organismes assimilés se sont vu appliquer le taux le plus bas, soit 4,65%.

La décomposition du taux débiteur en fonction de l'objet du crédit fait ressortir que les forts taux ont concerné les prêts à l'Exportation, suivis des prêts à l'Equipement, soit respectivement 8,08% et 7,48% à fin janvier 2023.

Au cours du deuxième semestre 2022, les deux principaux taux directeurs, notamment le taux minimum de soumission aux appels d'offres d'injection de liquidité et le taux du guichet de prêt marginal, étaient respectivement de 2,25% et 4,25% jusqu'au 16 septembre 2022 où ils sont passés à 2,50% et 4,50%.

Au 16 décembre, ils ont connu un changement en passant respectivement à 2,75% et 4,75%. Selon ses données, la BCEAO a offert un niveau moyen mensuel de liquidité de 1 871,78 milliards de FCFA au deuxième semestre 2022 contre 1 564,08 milliards de FCFA le semestre précédent, soit une hausse de 19,67%. En glissement annuel, le montant des injections de liquidité a connu une hausse de 13,64%.

Le taux marginal des injections de liquidité est resté stable à 2,42% au deuxième semestre 2022.

Evolution des crédits octroyés

Selon les bulletins mensuels des statistiques de la BCEAO (août 2022 à janvier 2023) tirés de la note, les crédits bancaires accordés s'établissent à 9 117,22 milliards de FCFA en moyenne mensuelle au deuxième semestre 2022. Ces crédits ont été octroyés à 94,35% au secteur privé, soit 8 602,27 milliards de FCFA, dont 2 195,2 milliards de FCFA aux « Ménages et Institution Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM) ». Les crédits bancaires sont en hausse de 2,94% par rapport au semestre précédent. En glissement annuel,

ces crédits sont en hausse de 10,81%. Le crédit moyen mensuel déclaré à la Centrale des risques au deuxième semestre 2022 s'établit à 3 620,37 milliards de FCFA, contre 3 177,18 milliards de FCFA au premier semestre 2022, en hausse de 13,95%. Plus de la moitié de ces crédits déclarés reste à court terme (67%).

Quant à la qualité du portefeuille de crédit, celle-ci s'est améliorée au deuxième semestre 2022. En effet, le taux brut

de dégradation du portefeuille s'est inscrit en baisse, ressortant à 8,5% contre 8,6% au premier semestre. Le taux de couverture des crédits bruts par les provisions constituées, s'est, lui, détérioré en s'établissant à 67,58 % contre 72,7 % au premier semestre.

Dans la répartition sectorielle des crédits, selon les bulletins mensuels des statistiques de la BCEAO (août 2022 à janvier 2023), la branche « Commerce de gros et détail, Restaurant, Hôtels » a reçu le plus de financement (31,58%), soit une moyenne mensuelle de 1 143,48 milliards de FCFA. Elle est suivie de la branche « Industries manufacturières » (17,12%), avec 619,97 milliards de FCFA, et de la branche « Electricité Gaz Eau », (13,96%) avec 505,44 milliards de FCFA. La branche « Agriculture, Sylviculture et Pêche » a reçu 5,51% des crédits bancaires sur la période de référence,

« Selon les bulletins mensuels des statistiques de la BCEAO (août 2022 à janvier 2023) tirés de la note, les crédits bancaires accordés s'établissent à 9 117,22 milliards de FCFA en moyenne mensuelle au deuxième semestre 2022. »

soit 199,40 milliards de FCFA. Les deux premières branches cumulent près de la moitié des crédits totaux accordés (48,70%).

La note sur les crédits bancaires est produite dans le cadre du suivi de l'évolution du secteur bancaire en Côte d'Ivoire, de l'analyse des conditions et des déterminants des crédits bancaires et autres créances. Elle permet d'apprécier la performance du secteur, notamment en ce qui concerne son rôle de pourvoyeur d'instruments de financement à l'activité économique.

DGE / DESDP / SCD

Décryptage

QUEL EST LE SECRET DU SUCCES ECONOMIQUE DES PAYS DE L'ASIE DE L'EST ?

Les pays d'Asie de l'Est se distinguent par leur capacité à mobiliser une épargne élevée et à maintenir des taux de croissance économique solides. Quels sont les facteurs déterminants de ce succès ?

Forte épargne : raisons ?

Depuis les années 1970, les pays de l'Asie de l'Est maintiennent un taux d'épargne moyen stable, autour de 35% du PIB. Cette proportion dépasse largement les taux d'épargne des autres nations en développement, notamment en Amérique Latine (19%), en Asie du Sud-Est (23%) et en Afrique subsaharienne (26%). Cependant, au cours des années 2000, certains pays d'Asie du Sud tels que le Bangladesh et le Népal ont approché les 30% du PIB en termes de taux d'épargne.

Selon la Banque Mondiale, cette persistance d'un taux élevé d'épargne dans les pays de l'Asie de l'Est peut être attribuée à la transition démographique, qui se caractérise par une augmentation de la proportion de la population en âge de travailler par rapport à la population totale. En effet, les individus en âge de travailler, ont tendance à épargner une plus grande partie de leurs revenus, que ce soit pour préparer leur retraite ou répondre aux besoins de leurs enfants. En revanche, les pays connaissant une forte natalité ou une population vieillissante épargnent généralement moins que ceux en transition démographique.

Les politiques économiques prudentes menées par ces pays ont également favorisé l'épargne en établissant la stabilité des prix. Un faible taux d'inflation encourage les ménages à épargner, car la valeur réelle de leur épargne est préservée au fil du temps. De plus, le développement limité du crédit à la consommation a été considéré comme un facteur contribuant à l'augmentation de l'épargne. Par ailleurs, la diminution de l'offre publique de services de santé et d'éducation, en particulier en Chine, ainsi que l'insuffisance des systèmes de protection sociale, ont également pu stimuler l'épargne privée.

Croissance soutenue : que retenir ?

Depuis 1950, un groupe de sept (07) pays s'est distingué par sa capacité à maintenir une croissance économique soutenue sur une longue période. Ces pays, comprenant la Chine, le Japon, la Corée du Sud, Hong Kong, Taïwan, la Malaisie et la Thaïlande,



Selon la Banque Mondiale, la persistance d'un taux élevé d'épargne dans les pays de l'Asie de l'Est peut être attribuée à la transition démographique.

ont chacun tracé leur propre chemin historique et ont accumulé une richesse d'expérience qui ne se prête pas aux généralisations simplistes. Néanmoins, en examinant de près leurs parcours, il est possible de dégager certaines caractéristiques économiques communes qui ont contribué à leur succès durable :

- **Stabilité macroéconomique** : Ces pays ont réussi à maintenir une stabilité macroéconomique en évitant les taux d'inflation élevés et en gérant leurs finances publiques de manière saine et responsable.
- **Taux d'épargne élevé** : Ils ont cultivé une culture d'épargne, avec un taux d'épargne national de 20 à 25% ou plus. Cette propension à épargner leur a permis de générer des ressources suffisantes pour investir dans la formation de capital.
- **Investissements publics importants** : Ils ont alloué des investissements publics considérables aux secteurs clés tels que les infrastructures, l'éducation et la santé, ce qui a favorisé la croissance économique à long terme.
- **Développement du capital humain** : La priorité accordée au développement du capital humain a été une constante dans ces pays. Ils ont investi massivement dans l'éducation et la formation de leur population, reconnaissant que le capital humain est essentiel pour stimuler l'innovation et

- de leur population, reconnaissant que le capital humain est essentiel pour stimuler l'innovation et la productivité.
- **Adoption rapide du savoir-faire et de la technologie** : Ces pays ont démontré une grande capacité à absorber rapidement les connaissances et les technologies provenant du reste du monde, les adaptant à leurs propres besoins et contexte économique.
- **Libéralisation des marchés** : Ils ont entrepris des réformes visant à libéraliser leurs marchés, créant ainsi un environnement favorable à la transformation structurelle de leurs économies, en passant d'une économie principalement agricole à une économie industrielle dynamique.
- **Mobilité sur le marché du travail** : Ces pays ont favorisé une mobilité élevée sur le marché du travail, permettant une allocation efficace de la main-d'œuvre vers les industries émergentes, favorisant ainsi la création d'emplois et la croissance économique.
- **Ouverture aux marchés mondiaux** : Ils ont adopté une orientation tournée vers l'extérieur en favorisant l'ouverture sur les marchés mondiaux

et en stimulant les exportations, ce qui leur a permis de bénéficier des opportunités offertes par le commerce international.

- **Maintien d'un taux de change compétitif** : Ces pays ont maintenu un taux de change compétitif pour promouvoir leurs exportations et favoriser une croissance économique solide.
- **Ouverture prudente du compte en capital** : Ils ont procédé à une ouverture graduelle du compte en capital, en fonction de la diversification de leur économie, de la maturité de leurs marchés financiers et de la solidité de leurs institutions financières.
- **Développement concurrentiel du secteur financier** : Ils ont encouragé le développement d'un secteur financier solide et concurrentiel, qui a joué un rôle clé dans la mobilisation de l'épargne, la diversification des risques et le financement de l'investissement productif.

Ces caractéristiques économiques communes ont servi de fondations solides pour la croissance soutenue de ces pays sur une longue période, faisant d'eux des exemples de succès économique à étudier.

DGE

Accédez dès maintenant au Portail d'informations et de promotion de l'économie ivoirienne pour :

- ♦ des informations économiques et financières fiables
- ♦ des données statistiques actualisées
- ♦ des opportunités d'investissement

www.economie-ivoirienne.ci

La vitrine d'une Côte d'Ivoire qui gagne !

Lexique économique

QU'EST-CE QUE LA STAGFLATION ? POURQUOI EST-ELLE NEFASTE POUR LES ECONOMIES ?

Qu'est-ce que la stagflation ?

La stagflation est un terme générique qui combine les mots *stagnation* et *inflation*. Elle décrit une économie dans laquelle les prix ne cessent de grimper alors que la croissance économique s'effondre. L'absence de croissance économique au fil du temps peut entraîner une hausse du chômage. En théorie, une telle situation est impossible, l'inflation excluant d'office la récession et vice-versa. En cas de stagflation, les ménages et les entreprises commencent à craindre que l'inflation ne continue à grimper en flèche sur le long terme, ce qui devient une prophétie auto-réalisatrice, les amenant à adapter leur comportement économique de manière à garantir la poursuite de l'inflation. Le terme est apparu dans les années 1970, lorsque les économistes et les banquiers centraux ont été déconcertés par une période inhabituelle où coexistait un niveau d'inflation élevé et une faible croissance économique provoquée par les deux chocs pétroliers.

La période de stagflation la plus récente s'est déroulée de 1973 au début des années 1980. Les prix des produits de base étaient déjà élevés lorsque l'OPEP, un consortium de pays producteurs de pétrole, a coupé les exportations vers les Etats-Unis, le Royaume-Uni, le Canada et d'autres pays en raison de leur soutien à Israël dans la guerre du Kippour.

Pourquoi la stagflation est-elle mauvaise ?

La stagflation va réduire (entre autres) la capacité d'épargne. En effet, en remontant les taux d'intérêt pour maîtriser la hausse des prix, les banques centrales souhaitent réduire la quantité de monnaie en circulation : argent plus cher, donc moins d'emprunts et incitation à se désendetter, avec finalement moins de monnaie disponible. Mais le contrecoup de cette mesure, c'est qu'elle va aussi et surtout provoquer un recul des investissements et de la consommation, pour exactement les mêmes raisons. Bien sûr, on pourrait penser que des taux d'intérêt plus élevés favorisent l'épargne, qui s'en trouve dès lors mieux rémunérée. Mais la réalité est bien plus complexe. Tout d'abord, il n'est pas certain que ces politiques monétaires suffisent à faire baisser les prix, car une grosse partie de l'inflation est due à la raréfaction de certaines matières premières, énergétiques ou pas, sur laquelle la politique économique ne peut pas faire grand-chose. Une demande en baisse ne rendra pas ces produits plus faciles à se procurer et donc ne changera pas beaucoup leur prix. On pourra évidemment tenter de développer des offres alternatives, notamment en

matière énergétique, mais le coût des investissements nécessaires à leur mise en place massive (un coût d'ailleurs renforcé par la hausse des taux d'intérêt) risque fort de les rendre très chères à l'usage pendant un bon moment encore. Et tout ce que l'on dépensera en plus pour acheter de l'énergie classique plus chère, ou encore pour passer aux énergies alternatives, sera autant d'argent en moins qu'on pourra épargner.

Est-il possible d'éviter la stagflation ?

Il est difficile d'éviter la stagflation, car les autorités monétaires doivent trouver un équilibre entre deux intérêts contradictoires : l'inflation et le chômage. Pour lutter contre l'inflation, il faut généralement augmenter les taux d'intérêt, ce qui rend les emprunts plus coûteux. Cela réduit la demande des consommateurs et rend la gestion des entreprises plus coûteuse. Les employeurs réagissent souvent en réduisant leur main-d'œuvre, ce qui fait augmenter le chômage.

A l'inverse, les banques centrales pourraient essayer de faire baisser le chômage en réduisant les taux d'intérêt, ce qui inciterait les employeurs à faire de gros investissements, à embaucher et à prendre des risques sur le marché. Mais lorsque les employeurs embauchent, les salaires augmentent. Et lorsque les salaires augmentent, les prix à la consommation augmentent (c'est-à-dire l'inflation). *Les autorités monétaires sont donc dans un (vrai) dilemme lorsqu'il s'agit de stagflation.*

La sagesse conventionnelle pour résoudre la stagflation consiste à traiter l'inflation en augmentant les taux d'intérêt et en sacrifiant la croissance économique et la hausse du chômage. *Le raisonnement est que le marché se remet plus rapidement du chômage que de la persistance de prix à la consommation élevés.*

La stagflation est-elle différente d'une récession ?

Oui, pour plusieurs raisons. Un aspect de la stagflation est la croissance faible ou stagnante de la production économique, alors que dans une récession, la production économique diminue. Au cours de la stagflation des années 1970, l'économie n'était ni en plein essor ni en chute libre - elle avançait au ralenti, sans être en récession. Une autre différence : normalement, *une récession entraîne une faible inflation, voire une baisse des prix des biens et des services, alors que la stagflation s'accompagne d'une forte inflation.*

DGE

LES VTC DANS LE MONDE DU TRANSPORT URBAIN

Ce que dit la réglementation ivoirienne



Ph. DR

Le secteur des VTC est désormais régi par la loi n° 2021-860 du 15 décembre 2021 portant réglementation des transports publics particuliers de personnes.

Le développement de l'économie numérique a eu un impact important sur les marchés africains où la Voiture de Transport avec Chauffeur (VTC) est en plein essor depuis près d'une décennie. Cette montée en puissance s'est faite pour le bonheur des populations qui trouvaient dans cette innovation, une offre de transport de meilleur standing, et ce au grand dam des autres acteurs du transport urbain, en l'occurrence les chauffeurs de taxi. Ces derniers ont même décrié les VTC jugées illégales. Car n'étant pas encadrées juridiquement et partant non assujetties au fisc.

Pour répondre aux différentes préoccupations de l'ensemble des parties prenantes, le gouvernement ivoirien a décidé de prendre en compte les attentes des différents acteurs en réglementant efficacement l'activité des VTC afin qu'elle ne s'exerce plus au détriment des autres transporteurs urbains.

Ainsi, le décret n° 2021-860 du 15 décembre 2021 portant réglementation des transports publics particuliers de personnes a été pris par les pouvoirs publics afin de définir les contours et préciser les conditions d'exercice de cette activité. Ce texte permet plusieurs avancées et assure un meilleur cadre juridique. En effet, Il est désormais autorisé pour les besoins de déplacement à l'intérieur d'un périmètre urbain, pour tout voyageur

ou toute entreprise de recourir aux services d'un professionnel de mise en relation d'un usager avec un conducteur ou un transporteur.

En effet, le numérique joue un rôle clé dans l'évolution de cette branche d'activité. Il est créé des entreprises innovantes dans ce domaine de plus en plus complexe. Grâce au digital, les clients potentiels peuvent trouver ce qu'ils recherchent plus rapidement et plus facilement. Il permet de mettre à la disposition du public des moyens de déplacement plus efficaces, plus rapides, plus faciles et plus sûrs.

Plusieurs conditions sont requises pour le déplacement des voitures affrétées par l'entreprise de mise en contact. Les voitures doivent correspondre à certaines caractéristiques et ne pas être utilisées dans le cadre du covoiturage.

Ce texte permet d'observer plusieurs avantages. Dans un premier temps, il permet de sortir cette activité du cadre informel qui la caractérisait dans le passé. Les entreprises de mise en contact et les chauffeurs sont obligés de fournir des documents afin de constituer des dossiers qui formalisent l'activité.

Les conducteurs sélectionnés par l'entreprise employeur, doivent s'assurer de constituer un dossier comprenant entre autres, la Carte Nationale d'Identité

(CNI), le permis de conduire, un casier judiciaire sans condamnation définitive, une autorisation de transport pour l'activité pratiquée, le certificat d'aptitude à la conduite routière en abrégé CACR du conducteur du véhicule utilisé, etc.

Quant à l'entreprise, entité de soutien d'un réseau numérique, elle ne peut exercer son activité si elle n'est titulaire d'un agrément délivré pour une période de deux ans par le Ministre chargé du Transport routier. L'agrément est accordé aux personnes morales (entreprise) de droit ivoirien justifiant d'un capital social détenu à au moins 25 % par des nationaux.

Sous un second aspect, la réglementation en la matière permet à l'Etat de mobiliser des recettes fiscales et parafiscales. En effet, « *l'agrément pour l'exercice de l'activité de mise en relation, par les entités de soutien de réseaux numériques, est délivré moyennant le paiement d'une somme de 20 000 000 F CFA payable à la Trésorerie Principale près le Ministère chargé du Transport routier* ». « **Sans préjudice des taxes auxquelles les entités de soutien à un réseau numérique sont soumises, il est perçu une redevance sur chaque opération de mise en relation dont le quantum et les modalités de règlement sont déterminées par décret** ». Enfin, conformément aux dispositions du Code général des Impôts, l'activité de transport public de personnes et/ou de marchandises est soumise de plein droit à la contribution des patentes (patente transport). Par conséquent tous les propriétaires de voitures de transport avec chauffeur, ont l'obligation de s'acquitter de cette taxe. Il est institué une amende en cas de manquement à la réglementation.

Toutefois, l'inexistence de textes subséquents devant permettre une application immédiate et efficace du décret adopté depuis décembre 2021 suscite déception, colère, menaces et des vellétés de grève chez les autres transporteurs, notamment, les propriétaires des taxis compteurs. A ce niveau, devant l'urgence, des mesures appropriées devraient être adoptées dans le souci de faire l'économie d'une autre crise dans le milieu des transports urbains. Par ailleurs, cette activité en pleine croissance fait face en ce moment à un scandale lié à de nouvelles formes d'arnaque et à un phénomène de blanchiment de capitaux. Les faramineux retours sur investissements promis dans des délais relativement courts par les promoteurs de l'activité aux acquéreurs potentiels suscitent un certain nombre d'interrogations chez les autorités publiques nationales.

Ainsi donc, le Comité de Veille des Activités

d'Agrobusiness et Assimilés saisi pour un audit du secteur, a indiqué dans un communiqué lors d'une session tenue, le jeudi 23 mars 2023, « **qu'il a été décidé de mettre immédiatement fin aux activités d'appel public à l'épargne au regard des risques pesant sur l'épargne des populations. En outre, l'Autorité de Régulation de Transport Intérieur (ARTI) procédera à des audits dans les structures de transport concernées. Ces mesures font suite aux auditions des sociétés ciblées faites par le secrétariat technique du comité du 04 au 07 avril 2023** ».

Cette crise entraîne, pour le Comité des conséquences, d'une part, sur le plan économique et financier : on notera principalement que l'activité de gestion de voitures n'est pas conforme aux modèles de gestion d'actifs existants. Le chiffre d'affaires de la société concernée porte sur les recettes générées par lesdits véhicules et non sur les commissions. D'autre part, sur le plan de la surveillance des risques, plusieurs sont observés, notamment de solvabilité des sociétés concernées préjudiciables

« Toutefois, l'inexistence de textes subséquents devant permettre une application immédiate et efficace du décret adopté depuis décembre 2021 suscite déception, colère, menaces et des vellétés de grève chez les autres transporteurs, notamment, les propriétaires des taxis compteurs. »

aux souscripteurs, de blanchiment d'argent et du financement du terrorisme, de contagion bancaire, entre autres.

Pour tous ces effets, une prudence des populations quant à la souscription aux entreprises est recommandée par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) et l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA).

Ce segment du transport urbain a un fort potentiel économique. Il apporte de façon indéniable des avantages aux populations parce qu'avec les VTC, la sécurité routière est considérablement améliorée, car les véhicules sont soumis à des normes de sécurité plus strictes, la formalisation des emplois dans le secteur des transports urbains est garantie.

Enfin, un effet mesurable sur la fiscalité et l'économie nationale est réalisé.

Source: DGE / SAJRE / SCD

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉCONOMIE Franc succès pour le 5^e audit interne



Crédit Photo: DGE

Dr SAIN Oguié, Directeur Général de l'Économie, s'est félicité du bon déroulement de cet audit interne.

Un audit interne s'est déroulé à la Direction Générale de l'Économie (DGE) du 22 au 24 mai 2023. Cet exercice, le cinquième du genre, a connu un franc succès. Tel est le verdict rendu par Mme **KOFFI Mognin**, Chef du Service Qualité et Normalisation (SQN) et Responsable dudit audit, lors de la restitution qui a eu lieu le mercredi 24 mai au 1er étage de l'immeuble Sciam au Plateau.

« La restitution porte sur un échantillonnage. En terme de conclusion nous n'avons pas eu de non-conformité. Au contraire, nous avons relevé des points forts, c'est-à-dire les points où la DGE a des pratiques qui vont au-delà des exigences de la norme qualité ; six points sensibles, les points pour lesquels si rien n'est fait cela peut conduire à une non-conformité, et des opportunités d'amélioration. Nous avons à cet égard fait des recommandations », a-t-elle dévoilé.

Concernant les points forts, la Responsable de l'audit interne a souligné entre autres le fort engagement de la DGE au système de management et de la qualité traduit par la présence du Directeur Général de l'Économie et de son adjoint lors de l'audit de leur processus (Processus Management 1) ; la recherche de financement par la DGE auprès du Projet d'Appui à la Gestion Économique et Financière (PAGEF) et du Projet d'Amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des Services de base aux citoyens (PAGDS) en dehors de la dotation budgétaire de l'État ; et l'existence d'un dispositif de suivi

des diligences imputées par voie électronique au niveau du processus en charge de l'élaboration des études.

Réagissant à cette restitution, le Directeur Général de l'Économie, Dr **SAIN Oguié**, s'est félicité du bon déroulement de cet audit interne tout en louant les mérites des auditeurs qui ont mené leur mission avec une haute conscience professionnelle doublée d'une grande rigueur. *« J'ai été impressionné par la conduite de l'audit. L'on n'avait pas le sentiment que les auditeurs étaient de la même Direction Générale. Je suis également heureux que des recommandations aient été faites dans le sens du renforcement des capacités », a-t-il confié.*

Le Directeur Général Adjoint de l'Économie, **Sansan HIEN**, quant à lui, a recommandé que les points sensibles soient traités au mieux avant l'audit de suivi prévu pour le mois de juillet. Au-delà des audits, il a invité, par ailleurs, chacun à intégrer au quotidien les pratiques et méthodes inhérentes à la norme qualité.

La DGE est certifiée ISO 9001 version 2015 depuis le 07 octobre 2021. Cette certification délivrée par le Bureau Veritas est le fruit de trois années acharnées de travail. Elle intervient dans un contexte où, Dr SAIN Oguié veut faire de la DGE une administration moderne et performante au service du développement de la Côte d'Ivoire. Du 28 au 30 septembre 2022, a eu lieu le premier audit de suivi et la DGE a obtenu un avis favorable pour le maintien de la certification susmentionnée.

DGE / SCD

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ECONOMIE

Les agents sensibilisés sur la cybersécurité



Crédit Photo: DGE

Les auditeurs ont suivi avec beaucoup d'intérêt la séance de sensibilisation.

Inculquer une culture de cybersécurité au personnel.

C'est l'objectif de la Direction Générale de l'Economie (DGE), conduite par Dr **SAIN Oguié**, en organisant une campagne de sensibilisation sur le sujet au profit de tous ses agents du 5 au 12 juillet 2023 dans ses locaux, au Plateau.

Selon l'un des formateurs, Monsieur **KAMAGATÉ Zakariya**, spécialiste en cyber sécurité et Enseignant-Chercheur à l'Ecole Supérieure Africaine des Technologies de l'Information et de la Communication (ESATIC), la question de la cybersécurité est l'affaire de tous. « Toute personne qui utilise les supports digitaux est concernée par la sécurité », a confié l'expert. Tout au long de la période de sensibilisation, il a expliqué les notions de base liées à la cybersécurité avant d'instruire

les auditeurs sur les points et types d'attaques.

En ce qui concerne les notions de base, il s'est agi de définir, entre autres, le système d'information qui est l'ensemble des ressources permettant de collecter, classifier, gérer et diffuser l'information au sein d'une organisation ; la vulnérabilité qui est une faille ; la menace qui est une cause potentielle d'attaque...

Relativement aux points d'attaques, Dr **KAMAGATÉ Zakariya**, également membre de l'Association Ivoirienne pour l'Essor de la Cybersécurité (AIECYS), a fait savoir que 94% des cyberattaques proviennent des e-mail et 90% des brèches de cybersécurité sont causées par une erreur humaine. Les types d'attaques sont notamment l'hameçonnage ou phishing (canular

Internet) et l'ingénierie sociale (épier pour détecter les failles et attaquer). A l'occasion il a invité les auditeurs à plus de prudence dans l'utilisation de l'Internet.

Comme solutions, l'Enseignant-Chercheur a insisté sur l'utilisation des mots de passe le plus complexes possible (combinaison de mots, chiffres et caractères spéciaux).

En outre, il a recommandé le changement régulier de mots de passe et d'effectuer les mises à jour des applications.

Cette sensibilisation intervient dans un contexte où la DGE, qui produit des informations économiques et financières, pour la plupart sensibles, dispose d'une charte en matière de sécurité informatique.

DGE / SCD



Au Cœur de l'Economie

**Direction Générale de l'Economie (DGE),
sise au 6^e étage, immeuble SCIAM, Plateau.
Tél. : (225) 27 20 20 09 09 - Fax : (225) 27 20 22 54 36
Email: dgecom@dge.gouv.ci - www.dge.gouv.ci**